

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX**

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Le dix-sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville à Meaux, sur une convocation en date du dix juin deux mille vingt-deux en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaient Présents** : M. COPÉ,

M. SARAZIN, M. LOCICIRO, M. BERTHELIN, Mme KACI, M. DEVAUCHELLE, M. DECUYPERE, M. MORER, Mme DIOP, M. PIAT, M. ATTALI, M. DELAHAYE, M. GOURDY,

M. PARIGI, M. ROBIN, M. BACHMANN, Mme LEAL, M. CHOMONT, Mme BORDINAT, M. AIREAULT, M. BON, Mme COURTOIS, M. BRIAND (suppléant Mme MARIE MELLARE) M. COURTIER, M. HERVIER, M. MACHU, Mme DEVAUCHELLE, Mme PONOT-ROGER, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, M. TISSERAND, Mme OZTURK, M. BRAS, Mme GONCALVES, M. DELL'OSTE, Mme LEFEVRE, M. MARIE LUCE, Mme LACROIX, M. ALLARD, Mme GILEWSKI, Mme EBOUMBOU, M. MOUHKINE-FORTIER, Mme V. ROUSSEAU, M. SAVERET, Mme CHOPART, Mme AMADO, M. GENTIL, M. ROUQUETTE, M. LEMAIRE, Mme ROUSSEAU, Mme DELAVAQUERIE, M. JALA, M. MORAUX, M. KRAEMER, M. MENIL, Mme DAOUST, M. TASSIN, Mme SILVA,

M. BELIN, Mme DE KESLING, M. GUERRAUD, Mme BLAY, Mme BUFFE, Mme GOSSELIN, Mme MAHOUKOU, M. REZEG, M. RODRIGUES, Mme VAISSIERE, Mme BELLATON, M. MOINDROT, M. LOURDELET, Mme VASSELON et M. HUDE ont donné respectivement pouvoir à M. DEVAUCHELLE, M. TISSERAND, Mme GONCALVES, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, M. BRAS, M. DELL'OSTE, Mme LEFEVRE, M. ALLARD, Mme GILEWSKI, M. DECUYPERE, M. SARAZIN, Mme COURTOIS, M. MORER et M. SILVA.

**Absents excusés** : M. DHUICQUE, M. RICHELET, M. ABASSI, M. CAGNARD, M. DEROY.

M. COURTIER est désigné comme secrétaire de séance.

<b>Date de Notification</b>	<b>Date d’Affichage</b> 23/06/2022	<b>N° de délibération</b> CC22060615	<b>Direction des Affaires Juridiques</b>
-----------------------------	---------------------------------------	---	--

**Objet** : **Modification de l'intérêt communautaire rattaché à la compétence statutaire « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs » - Stand de tir sportif Tauziet et tir à l'arc Tauziet**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2012 déclarant d'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs, « le projet de construction d'un stade de rugby, de tir sportif et le transfert du tir à l'arc »,

**VU** l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°116 en date du 16 décembre 2016 portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une communauté d'agglomération issue de la fusion entre la communauté de communes des « Monts de la Goële » et la communauté d'agglomération du « Pays de Meaux » dénommée Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 juin 2018 portant adoption des statuts de la CAPM,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2018 portant définition des intérêts communautaires des compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et adhésion au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

**VU** l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°21 en date du 9 mars 2020 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et son adhésion au syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

**VU** le procès-verbal de la Commission Locale des Charges Transférées du 4 décembre 2013 sur le transfert des espaces aquatiques, des terrains de rugby Tauziet, du stand de tir sportif Tauziet et du tir à l'arc Tauziet,

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,

**VU** la compétence statutaire en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire »,

**CONSIDÉRANT** que par délibérations du 23 novembre 2012 et du 14 décembre 2018 susvisées, le Conseil Communautaire a notamment défini d'intérêt communautaire en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs, « le projet de construction d'un stade de rugby, de tir sportif et le transfert du tir à l'arc »,

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la CLECT du 4 décembre 2013 vise le stand de tir sportif Tauziet et le tir à l'arc Tauziet,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre en cohérence les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux avec la réalité qu'a constatée la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées concernant les intérêts communautaires en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs,

**OUI** M. ALLARD, Rapporteur en Conseil Communautaire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, avec 71 voix pour et 1 abstention

**DÉCIDE** de modifier la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2018 portant notamment définition des intérêts communautaires en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs,

**DÉCIDE** en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs », de déclarer d'intérêt communautaire :

- le stand de tir sportif Tauziet et le tir à l'arc Tauziet.

Le Président,



Jean-François COPÉ